

APPELEZ UN CONSEILLER EN REDRESSEMENT FINANCIER AVANT QUE L'ON VOUS COUPE LE TÉLÉPHONE

Nous pouvons tous un jour être confrontés à des difficultés financières à la suite d'une perte d'emploi, d'une mésaventure commerciale, d'une maladie ou d'autres raisons. Cette situation peut nous affecter tant moralement que physiquement et n'est pas toujours facile à vivre. Dans ces circonstances, l'assistance d'un syndic de faillite, professionnel qualifié en insolvabilité, peut s'avérer un choix judicieux d'autant plus que nous vous offrons, en toute confidentialité, une consultation initiale sans frais.

Le syndic de faillite est un professionnel d'expérience qui possède une licence délivrée en conformité de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et qui est autorisé à fournir des consultations aux particuliers aux prises avec des difficultés financières. Celui-ci vous conseillera et ce dès la première rencontre en analysant votre situation financière et saura vous suggérer la solution la plus appropriée.

De plus, comme le syndic est membre d'une corporation professionnelle et ainsi assujetti à un code de déontologie, vous pouvez le consulter en toute confiance.

Si vous êtes incapables de régler vos dettes et que le dépôt volontaire ou la consolidation de dettes ne se révèle pas une solution adéquate à vos problèmes financiers, la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* a prévu deux autres mécanismes pour les consommateurs : la **proposition de consommateur** qui permet d'acquitter une partie de vos dettes sans être obligé de faire faillite et vous offre aussi la possibilité de réduire vos paiements mensuels et de les répartir sur plusieurs années et ce, sans intérêts et la **faillite personnelle** qui vous libère de la totalité de vos dettes, sauf exceptions.

Ces deux mécanismes marqueront la fin du harcèlement et des procédures entreprises par vos créanciers.

Il y a toujours une solution. Mais avant de poser un geste, il faut s'assurer de choisir celle qui vous convient le mieux.

Prenez quelques minutes de notre temps pour y voir plus clair!